

Délibération n°2021-023 du Conseil d'administration du 26 octobre 2021 relative à la Fiche modificative ayant pour objet le déplacement de mobilier et l'accrochage de cadre

Membres du Conseil d'administration : 36

Membres présents et représentés au début de la séance : 27

Vu le décret n°2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet,

Vu le contrat de partenariat public-privé signé le 15 mars 2016,

Considérant la demande émise par l'EPCC de disposer de prestations de SERENDICTE en vue du déplacement de mobilier et de l'accrochage de cadre au sein des différents bâtiments du Campus Condorcet,

Considérant la proposition de SERENDICTE d'un additif au BPU relatif aux prestations de maintenance, de déménagement et de pose de mobilier et cadre tel qu'annexé,

Considérant que la fiche modificative susvisée est sans incidence financière pour l'EPCC, étant à la charge exclusive de l'établissement demandeur de la prestation et qu'elle est sans incidence sur l'exploitation maintenance

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 :

D'autoriser le Président à conclure et signer la fiche modificative ayant pour objet le déplacement de mobilier et l'accrochage de cadre et à lui apporter au préalable et le cas échéant les amendements nécessaires pour permettre sa signature.

Abstention : 1

Votes contre : 1

Votes pour : 25

Affichage le 26/10/2021

Publication au registre des actes de l'Établissement le 26/10/2021

Transmission au contrôle de légalité le 26/10/2021

Délibération certifiée exécutoire le 10/11/2021

Le Président du conseil d'administration

Jean-François Balaudé



BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

SÉRENDICITÉ

Décomposition des prestations pouvant être commandées ponctuellement

Révision Taux
2015/2021

8,50%

	Taux horaire 2015 (€ HT/h)	Taux horaire 2021 (€ HT/h)	Quantité (h)	
Maintenance (Prestation sur taux horaire)				
Mobilier (Déplacement et Montage)	33,60 €	36,46 €	0	- €
Déplacement Mobilier Vide				
	Nbr technicien	Temps (h)	Quantité	Total
Même bâtiment				
1 Table/Bureau ou Armoire ou Electroménager lourd	2	0,50	0	- €
1 Chaise ou Caisson	1	0,25	0	- €
Entre bâtiments				
1 Table/Bureau ou Armoire ou Electroménager lourd	2	0,75	0	- €
1 Chaise ou Caisson	1	0,50	0	- €
Déménagement				
	Nbr technicien	Temps (h)	Quantité	Total
Même bâtiment				
3 Cartons	1	0,25	0	- €
Entre bâtiments				
3 Cartons	1	0,50	0	- €
Pose mobilier				
	Nbr technicien	Temps (h)	Quantité	Total
Même bâtiment				
Entre 1 et 3 Cadre/Tableau <1m	1	0,50	0	- €
1 Cadre/Tableau >1m	2	0,50	0	- €
<i>1 Système cimaise (A018621)</i>				
Fourniture (2m, 3 tiges, 6 crochets) 10kgmax/crochet	40,00 €		0	- €
Pose (Entre 1 et 2)	2	0,50	0	- €
TOTAL				- €

Les interventions seront planifiées/réalisées la dernière semaine du mois

Mode de fonctionnement

<u>Cas 1</u>	Quantitatif important, connu ex: réaménagement Unité de Recherche	Devis soumis/validé et commande au préalable Optimisation possible en fonction quantité/localisation
<u>Cas 2</u>	Intervention sur DI (ENGIE Direct ou DAU) ex: 1 bureau ponctuellement	Régularisation a posteriori selon quantitatif exact Optimisation possible en fonction quantité/localisation Mutualisation par semaine/quinzaine

